

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2007005

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2007 de la Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire intervenu le 1^{er} Février 2007,

Vu le budget primitif 2007 joint à la présente délibération,

Vu la délibération de ce jour décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006,

Vu l'instruction M14,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes " Union pour un Nouvel Aubervilliers" "Elus Socialistes et Républicains" et Mme Giulianotti s'étant abste

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe " Union pour un Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre, les membres du groupe "Elus Socialistes et Républicains" et Mme Giulianotti s'étant abstenus.nus.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Est approuvé le budget primitif de l'exercice 2007, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

- Dépenses 41 913 215,03 euros
- Recettes 41 913 215,03 euros

FONCTIONNEMENT

- Dépenses 92 383 332,95 euros
- Recettes 92 383 332,95 euros

ARTICLE 2 : Dit que le présent budget est adopté par chapitre

Pour le Maire

L'adjoint délégué